

Préserver la santé - accompagnement sur mesure

Case management Assurances

<p>Contexte / Constat</p>	<p>Selon la définition du Netzwerk CM Schweiz, « le case management est un processus spécifique permettant de gérer les questions complexes relevant de l'action sociale, de la santé et des assurances. Dans un processus systématique et coopératif, des prestations de qualité répondant aux besoins individuels sont fournies afin d'atteindre de manière efficace les objectifs et résultats convenus. Le case management requiert une coopération interprofessionnelle et institutionnelle. Il respecte l'autonomie des clients et évite de gaspiller les ressources dans les systèmes du client et des services de soutien. »</p> <p>Dans ces situations, la prise en charge de la part d'une structure externe, neutre, apporte des solutions et participent à la résolution efficace.</p> <p>Grâce à son activité de plus d'un quart de siècle dans l'accompagnement des personnes âgées de 45 à 65 ans, AvantAge est le partenaire idéal pour apporter des mesures concrètes à des situations complexes.</p> <p>Nos spécialistes (case managers, psychologues du travail, médiatrices et médiateurs, coachs professionnels) sont en mesure de vous accompagner dans les meilleures conditions. Les informations sur le profil de nos intervenantes se trouvent sur notre page internet : <a href="#">Programme AvantAge - Notre équipe   Programme AvantAge (programme-avantage.ch)</a></p>
<p>Situations concernées</p>	<p>Cette prestation s'adresse aux grandes assurances privées ou sociales.</p> <p>Le mandat est défini entre le mandant et AvantAge et concerne principalement des situations dans le cadre des contrats d'assurance indemnités journalières ou accident ou encore sociales.</p> <p>La sélection des situations est effectuée par le mandant sur la base de critères qui lui sont propres. En cas de doute, AvantAge peut être consulté pour avis.</p>
<p>Déroulement</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Définition du mandat</li> <li>2. Premier entretien téléphonique avec l'assurée (durée maximale : 30 minutes), rédaction d'un bref rapport à l'intention du mandant avec des indications générales sur la situation relevée et le préavis sur la pertinence de poursuivre le mandat.</li> <li>3. Validation de la poursuite ou non du mandat par le mandant.</li> <li>4. En cas de poursuite : rencontre physique de l'assurée (en principe dans les locaux d'AvantAge), rédaction d'un rapport détaillé avec notamment les objectifs fixés ainsi que la planification des mesures prévues.</li> <li>5. Réalisation des mesures prévues.</li> <li>6. Evaluations périodiques, rapports, selon le cadre fixé dans le mandat initial.</li> <li>7. Clôture du cas avec l'évaluation de l'atteinte des objectifs et de la satisfaction des parties.</li> </ol>

<b>Méthodologie</b>	<p>Les spécialistes d'AvantAge disposent de connaissances et maîtrise de différents outils qui permettent d'accompagner les personnes dans les meilleures conditions, tels que l'ELADEB (Echelles lausannoises d'auto-évaluation des difficultés et des besoins), le coaching, le case management, la médiation ou les outils de la psychologie et de la relation d'aide.</p> <p>AvantAge se soumet intégralement aux règles et standards fixées par le réseau Réseau CM Suisse (<a href="#">Documents français   Netzwerk-CM Schweiz</a>).</p>
<b>Confidentialité</b>	<p>Les échanges entre les parties se font dans le respect de la confidentialité, avec les accords respectifs. Les éventuels rapports seront établis avec une structure qui reporte uniquement les informations essentielles et utiles à l'avancement de la situation, en vue d'une solution.</p>
<b>Tarif</b>	<p>Selon le mandat, les tarifs suivants sont appliqués pour les différentes étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1<sup>er</sup> entretien : CHF 300. – (forfait)</li> <li>- Assessment : CHF 2'400.-(forfait)</li> <li>- Case Management : tarif horaire CHF 200.-</li> </ul> <p>Des prestations complémentaires sont disponibles dans le catalogue de formation d'AvantAge.</p>
<b>Durée</b>	<p>La durée dépend de la nature du mandat choisi et du cadre défini entre le mandant et AvantAge.</p>
<b>Coordonnées personne de référence</b>	<p>Costantino Serafini Responsable AvantAge Suisse romande Rue du Maupas 51 1004 Lausanne 021 711 05 23 079 541 00 81 <a href="mailto:c.serafini@programme-avantage.ch">c.serafini@programme-avantage.ch</a></p>